



## Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 27 mars 2017

Sainte-Croix, le 20 mars 2017 MUN/SC/si

---

### TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES .....	2
2. NATURALISATION ET COMMISSION DE NATURALISATION.....	2
3. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DECEMBRE .....	2
4. PPA CONVERSION ET CONSTRUCTION DU BATIMENT PUBLIC DES METIERS 3, RECOURS CDAP ...	2
5. METIERS 3 – ASSOCIATION « LES TROLLS EN TABLIER BLEU » .....	3
6. ENERGIES RENOUVELABLES, AUGMENTATION DE LA TAXE DE FINANCEMENT DU FONDS COMMUNAL .....	3
7. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS.....	3
8. AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DESTINEES A LA ZONE DU PLATON – PREAVIS 918-13	3
9. REFLEXION « AVENIR DES MUSEES DE LA REGION » .....	3
10. OFFICE DU TOURISME REGIONAL – NOUVEAU DIRECTEUR .....	3
11. INTERPELLATION ET VŒU : TRAFIC DE MARCHANDISES SUR LA LIGNE TRAVYS YVERDON – SAINTE-CROIX.....	4
12. HOTEL DE VILLE, POSE DE BARRIERES AU BAS DES ESCALIERS DE LA RUE NEUVE .....	4
13. MARQUAGE DE L’AVENUE DE NEUCHATEL .....	4
14. INTERPELLATION DE M. HUGUES GANDER RELATIVE AU TRAITEMENT DE MICROPOLLUANTS ....	4
15. INTERPELLATION DE M. LAURENT BUCHS SUR L’ENTREPOSAGE DE DECHETS VERS L’ECOPOINT DE LA GARE .....	5

## **1. Ressources humaines**

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. John Lambert, en qualité de contremaître au Secteur des bâtiments, avec effet au 13 mars 2017.
- Mme Florence Pavina Boos, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2017.
- M. Danny Malushi, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 2 août 2017.
- M. Italo Matheus Salgado De Souza, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 2 août 2017.
- M. Johann Roy, mis à disposition par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 6 février 2017 pour une durée de 6 mois, pour des missions de communications externes.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Rosaria Cannistra, patrouilleuse scolaire.

Nous tenons à la remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Luigi Vanetta, collaborateur à l'Office de la Population, pour le 31 juillet 2017.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant plus de 14 ans et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

## **2. Naturalisation et Commission de naturalisation**

Le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information a transmis un courrier à la Municipalité précisant que la communication des noms des personnes nouvellement naturalisées est soumise à la loi sur la protection des données. Aussi, nous ne pouvons plus communiquer une liste nominative mais transmettre des statistiques, par exemple sur le nombre et la nationalité d'origine des personnes concernées.

Durant la période écoulée, nous avons traité une demande de naturalisation ordinaire dont l'origine est française.

D'autre part, la Commission de naturalisation pour la législature 2016-2021 est composée de :

- MM. Cédric Roten, Municipal et Président de la Commission et Philippe Duvoisin, Municipal
- Mme Catherine Imhof et M. Jean-Samuel Py pour le PS; Mme Elena Court et M. Olivier Favre pour le PLR; M. Bernard Klaus pour l'UDC.

## **3. Séance du Conseil communal de décembre**

Selon l'article 86 du nouveau règlement du Conseil communal, le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre. Aussi la dernière séance de l'année prévue le 18 décembre sera avancée au 11 décembre.

## **4. PPA Conversion et construction du bâtiment public des Métiers 3, recours CDAP**

En date du 25 janvier dernier, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal nous informe que deux recours ont été déposés par Monsieur Jean Deriaz. Le premier est contre la décision du Conseil communal du 10 octobre 2016, adoptant le plan partiel d'affectation « La Conversion » et contre la décision du Département du territoire et de l'environnement du 16 décembre 2016, approuvant préalablement ce plan partiel d'affectation. Le deuxième est contre la décision de la Municipalité de Sainte-Croix du 12 décembre 2016 refusant d'ordonner une suspension des travaux en cours de réalisation à la rue des Métiers 3 et refusant la révocation du permis de construire pour ce bâtiment. La Cour devrait statuer sur ces objets prochainement.

## **5. Métiers 3 – Association « Les Trolls en Tablier Bleu »**

À partir du 21 août 2017, le nouveau bâtiment de la rue des métiers sis nommé "Métiers 3" accueillera dans ses murs l'association "Les Trolls en Tablier Bleu". Ces nouveaux locaux permettront de répondre aux standards exigés par la loi sur l'accueil des enfants, d'augmenter le nombre de places disponibles ainsi que d'élargir l'offre proposée aux familles grâce à l'accueil des enfants dès la naissance. La capacité d'accueil actuelle de la garderie et de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) passera de 56 à 80 places, soit 5 places pour la nurserie (0 - 18 mois), 7 pour les trotteurs (18 mois – 30 mois), 20 pour les grands (30 mois-4 ans) et 48 pour l'accueil des écoliers.

## **6. Energies renouvelables, augmentation de la taxe de financement du fonds communal**

Notre règlement communal sur l'octroi d'une aide financière destinée à encourager les énergies renouvelables sur le territoire communal est financé par une taxe perçue sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. Nous avons accordé 188 promesses de soutien pour des projets de 2005 à 2016. Au vu de ces nombreuses sollicitations, la taxe de prélèvement passera à 0,7 ct/kWh dès le 1<sup>er</sup> mai 2017. Elle est actuellement de 0,4 ct/kWh. L'augmentation d'environ Chf 60'000.-- permettra de répondre aux demandes toujours plus importantes.

## **7. Organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois**

Lors de sa séance plénière du 8 mars dernier, les représentants des Communes de la future Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois ont décidé du siège de la nouvelles association en formation. Quatre sites étaient en concurrence soit Montagny, Yverdon, Orbe et Sainte-Croix. Malgré les efforts fournis, le choix s'est porté sur la Commune d'Orbe, en raison notamment de sa position géographique centralisée. Un préavis vous sera soumis lors du prochain Conseil communal pour l'adoption des statuts de cette nouvelle association. Pour rappel, une commission a déjà siégé et fait quelques remarques sur le projet de statuts.

## **8. Aménagement des infrastructures destinées à la zone du Platon – Préavis 918-13**

Les travaux d'aménagement des infrastructures de la zone du Platon sont bientôt terminés. Le marquage et l'arborisation du site vont s'effectuer prochainement. Concernant la séparation du parc avec le cimetière, une barrière provisoire a été posée et un projet est en cours pour effectuer une séparation visuelle.

## **9. Réflexion « Avenir des Musées de la région »**

Lors du Conseil communal du 10 octobre 2016, la Municipalité avait informé le Conseil que la réflexion menée sur l'avenir des musées de la région avait accompli des progrès significatifs, en particulier la décision a été prise par les trois musées (Musée Baud, MAS, CIMA) de regrouper leurs collections respectives sur un seul site et au sein d'une seule structure. Cette décision, dans un premier temps, impliquera le transfert de la propriété des œuvres choisies de la collection Baud au sein du futur musée. A cet effet, une convention a été récemment signée entre le Musée Baud et la Fondation du CIMA, convention qui fixe un délai de 18 mois pour ce transfert de propriété. Cette période sera mise à profit pour trouver les fonds nécessaires à ce transfert, puisque celui-ci sera financé avec des fonds privés seulement. Le transfert de propriété effectué, la phase conception du futur musée pourra alors débuter. A noter que les autorités cantonales et fédérales sont tenues régulièrement au courant de cette démarche.

## **10. Office du tourisme régional – nouveau Directeur**

Mme Dominique Faesch, directrice régionale du tourisme depuis 2008 au sein d'Yverdon-les-Bains Région, prendra une retraite bien méritée, dès le mois de septembre prochain. C'est M. Pierre Droz, un Jurassien avec une longue expérience dans le tourisme et l'hôtellerie notamment en Suisse allemande, qui reprendra le flambeau. Le nouveau directeur entrera en fonction le 15 août prochain et passera un mois en compagnie de la directrice actuelle pour se familiariser avec les dossiers.

M. Pierre Droz est détenteur d'un MBA, (Université de Salzbourg, Autriche). Il est diplômé de l'Ecole du Tourisme à Sierre et a travaillé dans plusieurs départements de l'organisation faitière Suisse Tourisme à

Zürich et aux Pays Bas. Il a travaillé comme responsable marketing et vente de l'Hôtel Cascada à Lucerne, et quitte actuellement son poste de directeur de Winterthur Tourismus pour rejoindre l'équipe yverdonnoise.

#### **11. Interpellation et vœu : Trafic de marchandises sur la ligne Travys Yverdon – Sainte-Croix**

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation conjointe des députés Yvan Pahud, Hugues Gander et Dominique Bonny (Vallée de Joux) déposée au Grand Conseil le 7 courant, interpellation interrogeant le Conseil d'Etat sur ses intentions dans ce dossier. La Municipalité a également pris connaissance du vœu exprimé lui demandant de tout mettre en œuvre pour préserver un trafic de marchandises sur la ligne ferroviaire Yverdon-Sainte-Croix et ainsi maintenir un service public de transport de marchandises pour le Balcon du Jura. La Municipalité soutiendra l'interpellation des députés et le vœu exprimé. La Municipalité est représentée au sein du Conseil d'administration de Travys par l'intermédiaire du Syndic Franklin Thévenaz. A ce propos, le Syndic a écrit à deux reprises au Président du Conseil d'administration de Travys, M. Jacques-André Mayor, des courriels demandant des précisions, premièrement sur le fait que Travys a fait savoir que sa «décision n'est pas irréversible» et deuxièmement sur les coûts financiers réels de cette réversibilité, au cas où «... des clients potentiels sont prêts à payer pour ces prestations au moins au prix coûtant».

#### **12. Hôtel de Ville, pose de barrières au bas des escaliers de la rue Neuve**

Poser une barrière, afin d'éviter que les enfants n'arrivent trop rapidement sur le passage pour piétons de la rue Neuve, n'est pas la solution sécuritaire optimale et suffisante vu la configuration actuelle des lieux. Un concept de sécurité, qui englobe le trottoir, la route cantonale et le passage pour piétons a été mis à l'étude.

#### **13. Marquage de l'Avenue de Neuchâtel**

Légalement, le marquage des lignes d'avertissement est facultatif à l'intérieur des localités. Plusieurs possibilités existent avec un marquage central, des bandes au bord de la chaussée ou des bandes cyclables par exemple. La Municipalité est sensible à la sécurité des usagers et pour faire suite aux interventions du dernier Conseil communal, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin de réaliser un marquage latéral des deux côtés de la chaussée. Il est à relever qu'en supprimant le marquage central, la route ne donne optiquement plus l'impression d'être une « route principale », ce qui peut induire une baisse des vitesses.

#### **14. Interpellation de M. Hugues Gander relative au traitement des micropolluants**

A ce jour, la STEP de Sainte-Croix ne répond pas aux critères lui permettant d'être intégrée au Plan Cantonal pour le traitement des Micropolluants. De nouveaux critères de sélection des installations devant traiter les micropolluants entreront en vigueur en 2021 dans l'Ordonnance sur la protection des eaux et devront permettre à certaines STEP de 1000 habitants et plus d'être intégrées au Plan Cantonal. Cependant, la Direction Générale de l'Environnement nous a informés qu'il est très peu probable que la STEP de Sainte-Croix soit concernée par des mesures de traitement des micropolluants. Dans le cas où l'on transformerait de notre propre initiative la STEP en vue de traiter les micropolluants, aucune subvention ne nous serait versée, car la taxe perçue par le canton de la part des communes qui ne sont pas intégrées au Plan Cantonal a été calculée d'après les coûts prévus pour l'intégration du traitement dans les STEP sélectionnées. D'ailleurs, le montant engendré par cette taxe semble déjà être insuffisant.

Lancée courant 2016, une planification stratégique de l'épuration des eaux est en cours d'élaboration. Cette étude comprend une analyse globale du fonctionnement et de l'état actuel de la STEP de la Villette qui met en évidence son état de dégradation avancé, en particulier de ses bétons, et une technique d'épuration qui ne permettra bientôt plus de répondre aux exigences légales au niveau du traitement des nitrates, des matières en suspension (MES) et du phosphore total.

Pour conclure, la STEP de la Villette demande à être profondément rénovée. S'agissant d'une STEP de première génération ne traitant pas les nitrates, il est évident que dans le futur sa rénovation doit en faire une STEP de deuxième génération capable de les traiter. Dans l'optique d'un éventuel traitement des micropolluants, il sera judicieux de prévoir dans le projet de rénovation la place nécessaire à ce traitement.

## 15. Interpellation de M. Laurent Buchs sur l'entreposage de déchets vers l'Ecopoint de la Gare

Afin d'améliorer l'état de propreté de l'Ecopoint de la Gare, une nouvelle disposition des conteneurs y a été appliquée dernièrement. Un point récurant en fin de week-end étant l'engorgement des bennes vouées à la récupération du carton, un conteneur de capacité supérieure a été installé à cet effet. La disposition des caméras de surveillance a également été modifiée dans l'optique de réduire les dépôts illicites.

La Municipalité

### **Distribution :**

Laurence	VARELA	Présidente du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphane	MERMOD	Secrétaire du Conseil communal
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal

Membres du Conseil communal